



## Commune de Villarzel

# REGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU

### Taxes dès la période 2018

Conformément au Règlement communal sur la distribution de l'eau et à son annexe, il est perçu de l'abonné :

Taxe unique de raccordement :	Fr. 3'000.00 par unité locative Fr. 3'000.00 par unité industrielle
Taxe d'abonnement annuelle	Fr. 60.00 par unité locative Fr. 60.00 par unité industrielle
Taxe de consommation :	Fr. 1.50 par m <sup>3</sup> d'eau consommée
Taxe annuelle de location pour les appareils de mesure :	Fr. 35.00 par appareil

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 février 2018

Le Syndic

M. Blaser

Le Secrétaire

C.-L. Bonjour

